



centre marocain de
CONJONCTURE

**ACCORD DE LIBRE-ECHANGE
COMPLET ET APPROFONDI
(ALECA)**

**FORTES ATTENTES
DES OPÉRATEURS FACE AU DÉFI
DE COMPÉTITIVITÉ**

Décembre 2014



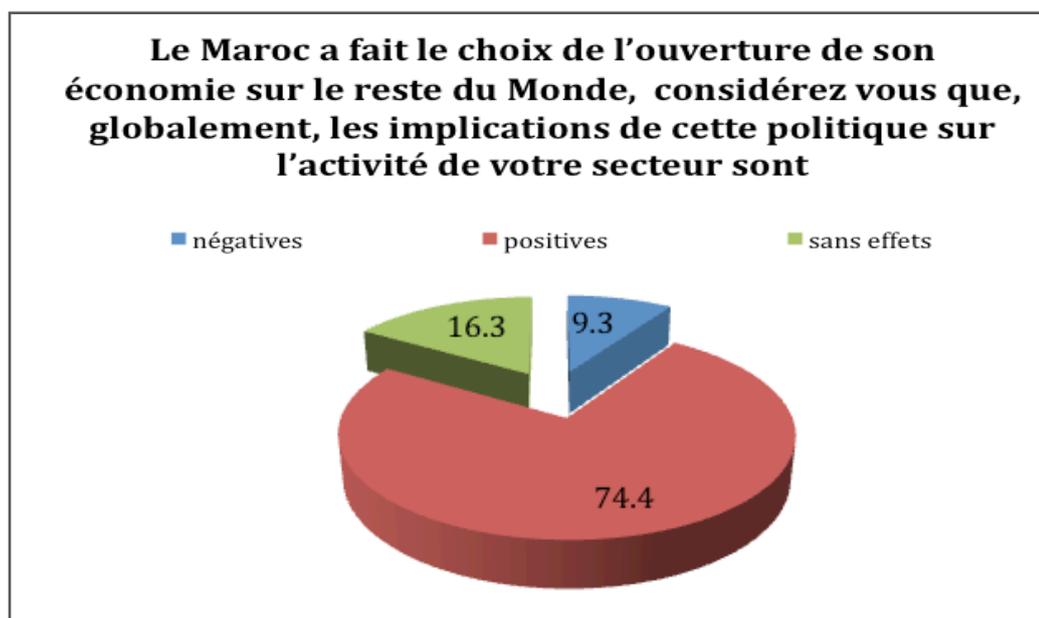
ALECA

FORTES ATTENTES DES OPERATEURS FACE AU DEFI DE COMPETITIVITE

Au courant de l'année 2014, le Centre Marocain de Conjoncture a réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif des chefs d'entreprises marocains sur les relations Maroc-Union Européenne. Cette enquête intervient 15 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association. L'objectif de cette enquête est de recueillir les avis des opérateurs sur les choix de la politique d'ouverture préconisée par le Maroc ainsi que leur appréciation quant aux efforts consentis sur la voie de la convergence vers les acquis communautaires. Ce sondage d'opinion vise également à prendre la mesure des attentes des opérateurs face au défi de compétitivité dans la perspective du nouvel Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA).

Choix de l'ouverture : Une appréciation favorable

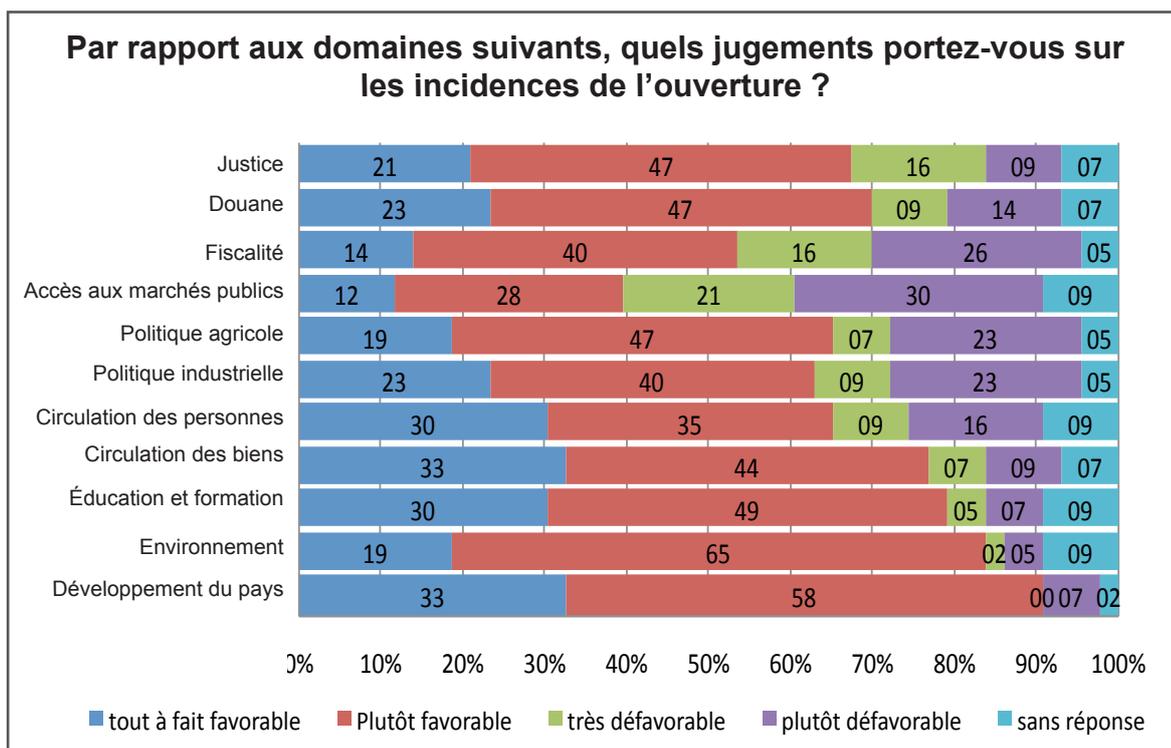
Les résultats de ce sondage révèlent que 74,4% des opérateurs enquêtés apprécient l'ouverture de l'économie nationale sur son environnement, 16,3% considèrent cette ouverture comme négative et seulement 9,3% la trouvent sans effets. L'impact de l'ouverture sur l'activité économique est ainsi considéré, globalement, comme positif par la grande majorité des chefs d'entreprises ayant participé à cette enquête.



Certains domaines ont bénéficié de l'ouverture plus que d'autres

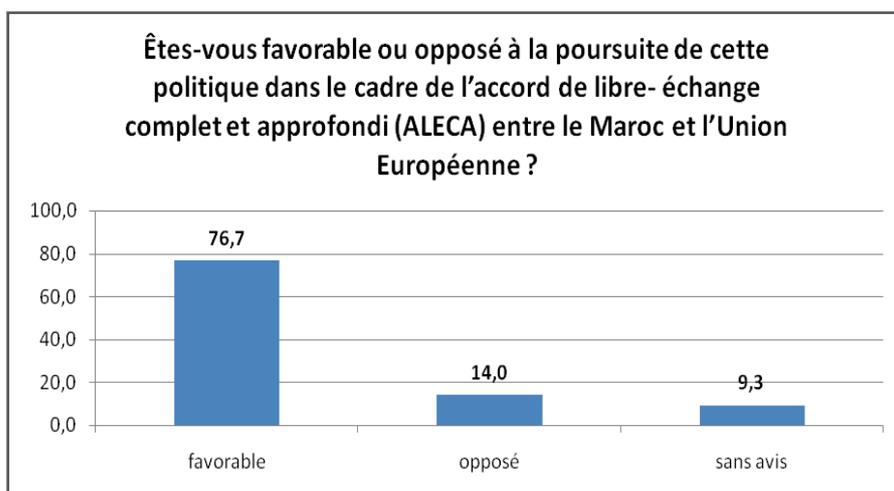
Les appréciations quant aux effets de cette politique sont, cependant, différenciées d'un domaine à l'autre. Les opérateurs considèrent, dans une forte proportion, que l'ouverture a eu des répercussions positives sur l'environnement des entreprises marocaines. Cette appréciation est partagée par plus de 65 % des chefs d'entreprises enquêtés. Le second domaine qui a bénéficié, selon eux, de cette politique est celui du développement économique du pays : 58% des opérateurs sondés affirment que l'ouverture a contribué de façon décisive à la redynamisation de l'activité. Ils estiment, par ailleurs, que l'Accord d'Association entre le Maroc et l'Union Européenne a bénéficié favorablement aux secteurs de l'éducation et de la formation (48,8%), de la justice (46,5%), de la douane (46,6%), de la circulation des biens (44,2%), en même temps qu'il a permis des améliorations au niveau de la politique agricole (46,5%).

S'agissant aussi bien de la fiscalité que de la politique industrielle, seule une proportion de 39,5 % des opérateurs pense que ces domaines ont tiré profit de l'accord. L'accès aux marchés publics, enfin, ne semble pas avoir bénéficié de retombées favorables de l'avis de ces opérateurs. On estime à 27,9 % seulement la proportion des chefs d'entreprises enquêtés qui considèrent que la politique d'ouverture a été bénéfique à ce domaine.



76,7% des opérateurs sont favorables à la poursuite de cette politique

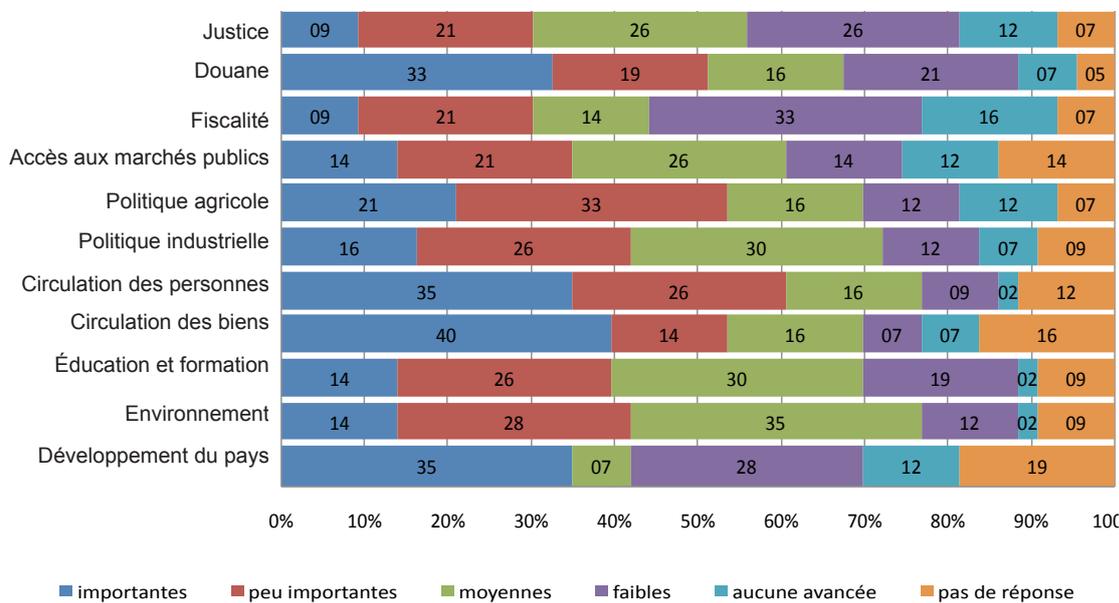
En dépit de cette appréciation différenciée d'un domaine à l'autre, les opérateurs économiques sont, dans leur grande majorité, favorables à la poursuite de cette politique. En effet 76,7% soutiennent la poursuite de la politique d'ouverture dans le cadre de l'Accord d'Association Maroc-UE et son approfondissement, contre seulement 14% des avis qui expriment leur opposition quant à cette orientation et 9,3% des opérateurs sont sans opinion précise en la matière.



Des avancées indéniables mais différenciées d'un domaine à l'autre

Concernant les avancées réalisées en matière de convergence vers les acquis communautaires, les réponses sont très contrastées. Pour une proportion des sondés comprise entre 20,9% et 32,6%, les progrès réalisés demeurent encore insignifiants dans de nombreux domaines malgré les efforts déployés. Le Maroc semble toutefois, selon une proportion limitée des avis exprimés par les opérateurs, se rapprocher de manière graduelle des acquis communautaires dans des domaines qui concernent la concurrence (34,9%), la douane (32,6%) et la politique agricole (20,9%)

Par rapport aux efforts déployés jusqu'à présent pour converger vers l'acquis communautaire, quelles appréciations faites-vous des avancées réalisées dans les domaines suivants ?



Des politiques d'accompagnement sont nécessaires

Pour renforcer leur compétitivité, les industriels réclament des politiques d'accompagnement couvrant de nombreux domaines. Les plus importants de ces domaines sont la politique fiscale, les infrastructures économiques, la législation du travail, la sécurité judiciaire et les coûts des facteurs. Les mesures de renforcement de la compétitivité devront porter, pour 90,7 % des opinions exprimées par les opérateurs, sur l'assouplissement de la politique fiscale, pour 81,4 % sur le développement des infrastructures adaptées, pour 91 % sur la réduction du coût du travail et le renforcement de la sécurité judiciaire et, enfin, pour 71,4 % sur l'assouplissement de la législation du travail.

Pour une meilleure adhésion à l'Accord de libre-échange Complet et Approfondi (ALECA) et un renforcement de la compétitivité de votre activité, quelle politique d'accompagnement souhaitez-vous pour votre secteur ?

